

Le Conseil d'administration de Montupet soutient le projet d'offre publique d'achat annoncé par Linamar

Le Conseil d'administration de Montupet s'est réuni le 14 octobre 2015 afin de prendre connaissance des termes du projet d'offre publique d'achat volontaire que Linamar a l'intention de déposer sur l'intégralité des actions émises par la Société pour un prix de 71,53€ par action. Après un examen approfondi de la proposition de Linamar, le Conseil d'administration a confirmé le caractère amical de ce projet et autorisé le président-directeur général, Stéphane Magnan, à conclure le même jour un accord intitulé « *Tender Offer Agreement* », aux termes duquel la Société a accepté de soutenir l'offre publique de Linamar et à ne pas solliciter d'autres offres.

Linamar est un groupe canadien qui fabrique des composants et systèmes métalliques de précision sur plusieurs marchés dans le monde avec une expertise particulière dans l'usinage de pièces en aluminium. L'activité principale de Linamar est l'usinage de pièces pour l'industrie automobile. Le Conseil d'administration croit fermement dans le projet de Linamar qui confortera deux caractéristiques essentielles de Montupet, la vision de long terme d'un acteur industriel et la réalité d'un management familial, très semblable à celui qui a fait le succès actuel de l'entreprise.

Le projet de Linamar apportera de surcroît :

- la diversité d'un groupe impliqué dans l'usinage, la forge et la fonderie sous-pression ; et
- l'intégration à un ensemble dont la taille et la présence mondiale donnent accès aux interlocuteurs les plus stratégiques du monde automobile.

Le prix d'offre proposé par Linamar est de 71,53 € en numéraire, représentant une prime de 15.5% par rapport au cours de clôture du 14 octobre 2015 et une prime de 26.7% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes (VWAP) des trente derniers jours de bourse.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'administration a confirmé le caractère amical du projet d'offre publique d'achat de Linamar et décidé à l'unanimité de soutenir ce projet.

« Montupet et Linamar sont complémentaires : elles proposent une expertise de premier plan tant dans la fonderie que dans l'usinage » a déclaré Stéphane Magnan, PDG de Montupet. *« Montupet a acquis une réputation mondiale auprès des constructeurs qui se traduit par une dynamique de fort développement de ses ventes, à laquelle sa très solide situation financière permet de répondre. Nous souhaitons désormais choisir le bon partenaire chargé de faire fructifier cet héritage. Nous avons la conviction que Linamar – entreprise de taille mondiale qui dispose de valeurs fortes, de processus diversifiés, de relations privilégiées avec les constructeurs automobiles – est un choix de nature à permettre la croissance et la prospérité de Montupet pour le long terme. L'offre de Linamar est donc attractive pour notre entreprise ».*

Les actionnaires et dirigeants exécutifs de la Société, qui détiennent collectivement environ 37% du capital de Montupet, ont chacun conclu avec Linamar un accord aux termes duquel ils se sont engagés à apporter leurs actions à l'offre publique de Linamar (étant précisé que ces engagements

d'apport seront révocables en cas d'offre concurrente, sauf si Linamar dépose une surenchère avec succès).

Détroyat Associés a été désigné en qualité d'expert indépendant par le Conseil d'administration de la Société, qui a par ailleurs décidé de mettre en place un comité ad hoc d'administrateurs qui ne se trouvent pas dans une situation de conflit d'intérêts. Ce comité, composé de Mme Lucie Maurel Aubert, Mme Virginie Russ et M. François Feuillet, aura pour mission d'assurer la supervision des travaux de l'expert indépendant.

La Société initiera la procédure de consultation des instances représentatives du personnel sur le projet d'offre publique d'achat de Linamar dans les meilleurs délais.

Le Conseil d'administration rendra son avis motivé sur l'offre une fois obtenu le rapport de l'expert indépendant et l'avis du comité central d'entreprise. Ces éléments seront inclus dans le projet de note en réponse qui sera préparé par la Société et déposé à l'AMF dans le courant du mois de novembre 2015, conjointement avec le projet de note d'information de Linamar.

La Société s'est engagée à verser à Linamar une indemnité de rupture contractuelle dans certaines hypothèses, et notamment dans le cas où le Conseil d'administration de la Société retirerait sa recommandation de l'offre de Linamar ou recommanderait une offre concurrente.

Montupet est conseillée par Jefferies et Oddo (conseils financiers) et JeantetAssociés (conseil juridique).

Montupet S.A. est spécialisée dans la conception et la production de pièces techniques en aluminium, principalement dans le secteur automobile. Depuis 1987, le Groupe a mis en œuvre une stratégie de développement à l'international, conduisant à une présence mondiale avec sept sites de production en France, Espagne, Irlande du Nord, Bulgarie, Mexique et Inde. Montupet est aujourd'hui un fournisseur important de l'industrie automobile avec Renault-Nissan, Porsche, Audi, BMW, GM, Daimler, Volvo, PSA et Ford. En 2014, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 451.8 millions d'euros. Le Groupe emploie plus de 3.300 salariés dans le monde.

Le projet d'offre publique envisagé par Linamar sera soumis à l'examen et au visa de l'Autorité des marchés financiers. Linamar et Montupet élaboreront et diffuseront respectivement un projet de note d'information et un projet de note en réponse qui seront disponibles sur leurs sites internet respectifs et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers.

Pour plus d'information, contacter M. Stéphane Magnan au +33 (0)1 47 56 47 56.